

**Législation de la quatrième session du vingtième Parlement,
du 5 décembre 1947 au 30 juin 1948—suite**

Chapitre et date de la sanction	Synopsis
Commerce—	
6 24 mars	<i>Loi modifiant le Tarif des douanes</i> , par le retranchement des numéros tarifaires 28 et 28a du ch. 24, S.R.C. 1927, des énumérations de marchandises et des taux de droits douaniers desdits numéros, et par l'insertion des numéros, énumérations et taux de droit spécifiés à l'annexe de la loi.
8 24 mars	<i>Loi modifiant la loi sur la taxe d'accise</i> , revise certains articles des Annexes I, II et III de la loi sur la taxe d'accise, ch. 179, S.R.C. 1927.
16 14 mai	<i>Loi modifiant la loi sur les permis d'exportation et d'importation</i> , prévoit la publication dans la <i>Gazette du Canada</i> d'une liste des pays auxquels des marchandises ne peuvent être exportées que moyennant permis.
17 14 mai	<i>Loi modifiant la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation</i> , prévoit que lorsqu'un contrat d'assurance projeté imposera à la Société d'assurance des crédits à l'exportation une responsabilité dépassant celle que la Société assumerait normalement, ce contrat peut être approuvé par le gouverneur en conseil qui autorise les sommes d'argent à être versées à même les deniers non attribués du Fonds du revenu consolidé.
41 30 juin	<i>Loi modifiant la loi des douanes</i> , prévoit la revision de la détermination du droit, et la façon d'établir le taux et le montant imposable.
42 30 juin	<i>Loi modifiant le Tarif des douanes</i> , revise la liste des pays britanniques jouissant des avantages du tarif de préférence britannique et donne une annexe où sont énumérées les marchandises avec les taux de droit de douane.
Transports	
10 24 mars	<i>Loi de remboursement relative aux commissaires du havre de New-Westminster (1948)</i> , prévoit le remboursement d'obligations financières arrivant à échéance de la Corporation du havre de New-Westminster.
13 14 mai	<i>Loi concernant la nomination de vérificateurs pour les Chemins de fer nationaux</i> , autorise la nomination de vérificateurs indépendants pour l'année 1948, afin d'opérer une vérification continue des comptes des Chemins de fer nationaux.
19 14 mai	<i>Loi modifiant la loi des commissaires du havre de North-Fraser</i> , revise le mode de nomination des commissaires, et accorde à la Corporation le pouvoir d'administrer pour le compte des municipalités de Richmond et de Burnaby ainsi que de la cité de Vancouver les docks et lots de grève possédés par les municipalités ou la cité.
27 14 mai	<i>Loi modifiant la loi des chemins de fer</i> , abroge la loi du ch. 70 du 17 juillet 1947 (voir p. 1293), et attribue une somme de \$500,000 annuellement pendant neuf années consécutives, à compter du 1 ^{er} avril 1948, réservée sur le Fonds du revenu consolidé pour les croisements des voies publiques au niveau des rails.
35 30 juin	<i>Loi modifiant la loi de la marine marchande du Canada, 1934</i> , inaugure une législation nouvelle relative aux accidents mortels au sujet de la responsabilité pour dommages-intérêts et des avantages pour les personnes à charge. Plusieurs revisions ont été faites concernant les conditions requises pour les certificats de service; la nomination des capitaines et des marins; les congédiements; les désertions; l'inspection des navires, etc. Comme Annexe 14 à la suite de la loi modifiée, sont données les conventions de la Conférence internationale du travail concernant l'examen médical des gens de mer, les certificats de capacité de matelot qualifié, l'alimentation et le service de table à bord des navires et le diplôme de capacité professionnelle des cuisiniers de navires.
37 30 juin	<i>Loi de financement et de garantie des chemins de fer nationaux du Canada (1948)</i> , autorise la prestation de fonds pour couvrir des dépenses d'établissement effectuées et des dettes de capital contractées par le réseau en 1948, ainsi que la garantie de certaines valeurs qu'émettra la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada.
Affaires des anciens combattants—	
31 14 mai	<i>Loi modifiant la loi de 1944 sur les indemnités de service de guerre</i> , autorise l'abolition du Conseil de revision lorsque le Ministre est convaincu qu'il peut transférer ses devoirs et fonctions à un comité d'au moins trois fonctionnaires du ministère des Affaires des anciens combattants.
38 30 juin	<i>Loi modifiant la loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils</i> , abroge la disposition concernant la pension en cas de décès lorsque la demande en a été faite dans l'année qui suit le décès, à compter de la mise en vigueur de la présente loi, aux requérants qui sont des membres civils d'équipage navigant (outré-mer), des marins marchands canadiens et des pêcheurs canadiens en eau salée.